

Avis aux parents, aux élèves et à la population

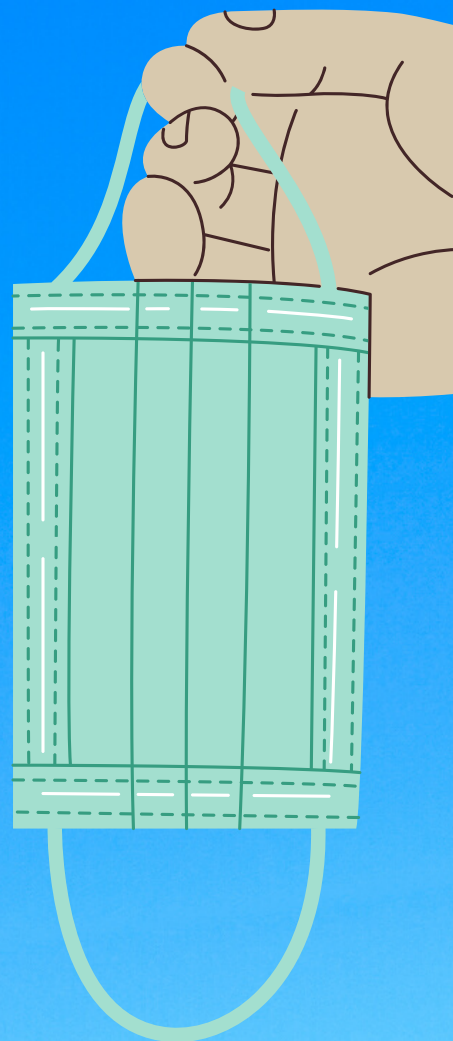
PORT DU COUVRE-VISAGE OBLIGATOIRE

À compter du samedi 18 juillet, les personnes de 12 ans et plus devront porter un couvre-visage dans plusieurs espaces publics fermés à travers le Québec, incluant nos centres d'éducation des adultes, de formation professionnelle et administratif.

Dans les aires communes et lorsque la distanciation de 2 mètres ne pourra être respectée, le port d'un couvre-visage sera obligatoire.

Veillez noter que le port du couvre-visage ne sera toutefois pas obligatoire dans les écoles de niveau préscolaire, primaire et secondaire.

Nous comptons sur votre habituelle collaboration pour protéger votre santé et celle des autres.



**Centre
de services scolaire
des Portages-
de-l'Outaouais**

Québec 